

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-394

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission rayonnement et équipements métropolitains	N° 2020-394

Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Candidature de Bordeaux Métropole pour l'accueil des épreuves de football féminin et masculin organisées dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'évènement

Les Jeux Olympiques et Paralympiques seront organisés en France du 30 juillet au 15 août 2024. Cet évènement est le premier évènement sportif mondial en termes de notoriété.

La très grande majorité des épreuves se déroulera en Ile de France, à l'exception de la voile accueillie à Marseille, du surf à Tahiti et du football (masculin et féminin) qui sera réparti sur les grands stades de province, notamment pour des questions de disponibilité de sites de compétition en Ile de France. Sont candidats neuf stades et sites en France (Paris, Nantes, Marseille, Nice, Bordeaux, Saint Etienne, Lyon, Toulouse et Lille).

Quatre à sept matchs des compétitions masculine et féminine sont espérés à Bordeaux. La discipline paralympique est le cécifoot qui s'organise en gymnase, et donc en région parisienne. La notoriété de la compétition ne se porte pas nécessairement sur la discipline du football, mais plus globalement sur l'ensemble des épreuves olympiques, avec des moments phares en athlétisme, natation, gymnastique. 12 athlètes de la métropole étaient présents lors des Jeux Olympiques de Rio en 2016.

La réussite de l'accueil de la Coupe du Monde féminine FIFA (Fédération internationale de football association) 2019 en France, et plus globalement l'essor de la pratique du football féminin peuvent laisser espérer un public très nombreux pour chacune des rencontres à Bordeaux.

Depuis 2019, le comité d'organisation a infléchi significativement sa stratégie d'organisation, en mettant en avant les critères d'héritage pour les populations et la mise en place de plans d'actions « Responsabilité sociales des entreprises » (RSE) à chaque niveau et étape de l'organisation. La crise de la Covid et l'incertitude qui pèse encore sur l'organisation des jeux de Tokyo 2020 repoussés à 2021 renforcent l'ambition affichée d'un évènement agile et durable, marquant pour la première fois un tournant dans la manière de construire les grands évènements sportifs mondiaux.

2. La Métropole bordelaise déjà engagée dans la dynamique Paris 2024

Dès 2015, alors que les Jeux Olympiques n'étaient pas encore attribués à la France et à Paris, Bordeaux Métropole avait déjà fait acte de candidature pour l'accueil de la compétition de football masculine et féminine en 2024, constituant ainsi un élément du dossier technique lauréat qui fut présenté au Comité international olympique (CIO).

Le 10 août 2016 Alain Juppé, le Président de Bordeaux Métropole, a signé les actes d'engagements permettant d'acter l'inscription de Bordeaux Métropole dans la candidature parisienne comme site potentiel d'accueil de matchs de football masculins et féminins.

Le 13 septembre 2017, la candidature de Paris est officiellement retenue par le CIO pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, grâce à un projet mettant en avant l'héritage pour les territoires et la priorité des objectifs environnementaux de la manifestation.

Le 12 juillet 2019, Bordeaux Métropole a délibéré sur le projet de candidature commune Lacanau/Bordeaux Métropole pour l'accueil des épreuves de surf de la compétition, attribué finalement à Tahiti.

Fin 2019, six villes de la métropole ont officiellement déposé des dossiers de candidature pour devenir Centre de préparation des jeux (CPJ) :

- Saint Médard-en-Jales, pour l'haltérophilie et le tir à l'arc,
- Lormont, pour le judo et les arts martiaux,
- Mérignac, pour les activités aquatiques, gymnastiques et le hockey sur gazon,
- Pessac, pour le hand-ball
- Talence, pour l'athlétisme, le football, la natation et l'escrime,
- Bordeaux, pour le cyclisme sur piste, l'escrime et l'escrime handi, l'aviron, le hockey sur gazon et l'athlétisme en salle.

Enfin, de nombreuses villes de la Métropole ont également été labellisées « Terre de jeux », à la suite du dépôt auprès du comité d'organisation d'un projet d'actions d'animations, d'éducation par le sport, de sensibilisation aux valeurs de l'olympisme qui seront déclinées dans les politiques sportives municipales jusqu'en 2024. C'est le cas également pour Bordeaux Métropole dans le cadre de sa candidature pour devenir site d'accueil des épreuves de football.

3. Début de phase finale de sélection des sites d'accueil de football

Le Comité d'organisation a pour réelle ambition de produire des jeux performants en termes de développement durable et d'héritage. La prochaine sélection, qui écartera potentiellement avant la fin de cette année 2 à 3 stades candidats sera construite sur les capacités classiques d'accueil de l'événement (stade, mobilités, fan sites, animation, communication.....), mais aussi sur la prise en compte des stratégies RSE lors de l'événement, et plus globalement sur toutes les phases de mobilisation en amont de la compétition, qui devront elles aussi pouvoir laisser un héritage sur le territoire. La réduction de 9 stades à 6 ou 7 (chiffre non stabilisé) est elle-même dictée par des enjeux budgétaires et de limitation d'impact. Elle place cependant Bordeaux Métropole en situation de réelle concurrence avec les autres grandes métropoles de France.

Le calendrier officiel de sélection est le suivant :

- 18 septembre 2020 : dépôt du dossier technique « stade » qui doit faire apparaître notamment les différentes surfaces nécessaires à l'accueil de ce type de manifestation,
- 06 novembre 2020 : dépôt officiel du dossier de candidature, comprenant notamment une délibération de soutien à la manifestation, ainsi que les lettres d'engagements de la collectivité chef de file sur un modèle identique à 2015,
- décembre 2020 : approbation définitive du CIO des sites de compétition football des Jeux Olympiques Paris 2024.

La contractualisation des relations entre les collectivités hôtes sélectionnées et Paris 2024 se traduira par :

- la conclusion d'une convention de mise à disposition du site de football pour les Jeux Olympiques entre Paris 2024 et le propriétaire et/ou l'exploitant de celui-ci et ce, avant le 01 juin 2021,
- la conclusion d'une convention cadre entre Paris 2024 et la collectivité chef de file ayant pour objet de répartir les responsabilités des parties en dehors du périmètre du site de football ainsi que les modalités de leur coopération. Bordeaux Métropole s'engage ainsi dans le cadre de cette candidature à mettre en œuvre dans le cadre de l'organisation de cet événement :

- une politique de transport spécifique,
- un accompagnement des organisateurs pour accueillir les athlètes et les délégations,
- une stratégie héritage et une exigence environnementale,
- un programme d'accompagnement, d'animation et de communication.

4. Les enjeux et implications de la candidature

✓ Enjeux

S'agissant de la plus grande manifestation sportive au monde se tenant tous les 4 ans, l'accueil d'épreuves sur Bordeaux semble constituer une occasion exceptionnelle de valorisation du territoire qui permettra aux habitants de vivre au plus près la célébration de l'olympisme, symbole de paix et de fraternité entre les peuples.

L'accueil des épreuves de football masculin et féminin au nouveau stade représente non seulement d'importantes retombées économiques pour le territoire, mais constitue également une belle opportunité pour mettre en avant les nouveaux équipements sportifs de la métropole, qui font souvent figure d'exemple au niveau national, voire international dans chacune des disciplines olympiques les plus prestigieuses. Les athlètes pourront ainsi profiter de sites d'entraînement exceptionnels au nouveau stade nautique de Mérignac, dans la nouvelle grande salle d'arts martiaux de Lormont ou bien encore au stade d'athlétisme totalement rénové de Talence. D'autres beaux équipements communaux pourront également servir de site d'accueil pour l'entraînement des athlètes.

Si Bordeaux Métropole était retenue, un programme d'animation ambitieux pourrait être monté en collaboration avec l'ensemble des villes de la métropole pour mettre entre autres en avant les valeurs fédératrices du sport, notamment auprès de la jeunesse.

✓ Moyens

Grâce à l'organisation de grandes manifestations sur le territoire bordelais, comme la Coupe de monde de rugby 2007 ou l'Euro 2016, Bordeaux Métropole sait d'ores et déjà mettre en œuvre les mesures et les moyens pour que le succès soit au rendez-vous.

A l'occasion du montage de dossier de la candidature parisienne en 2016, Bordeaux Métropole projetait un budget évalué alors à environ 3 M €. L'épuration financière devra faire l'objet d'une réévaluation en fonction des parti-pris de Bordeaux Métropole sur les volets stade, mobilité, animation, communication, héritage et environnement.

Les conditions de mise à disposition du stade restent encore à définir. Par conséquent, une projection d'une fourchette comprise entre 3 et 4 M€ pour mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs précités semble représenter un objectif cohérent et raisonnable compte tenu des caractéristiques de la manifestation et des retombées économiques et touristiques associées.

Dans le cas où Bordeaux Métropole serait sélectionnée, le budget prévisionnel ferait l'objet d'une délibération métropolitaine complémentaire détaillée mettant en évidence le projet territorial et validant la convention qui liera Bordeaux Métropole et Paris 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-2,

VU la candidature de Bordeaux Métropole inscrite dans le projet de Paris, retenu le 13 septembre 2017 à Lima pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2024,

VU les lettres d'engagement signées par le Président de Bordeaux Métropole le 10 août 2016,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la manifestation et les enjeux pour Bordeaux Métropole d'accueillir des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques dans un cadre d'exigence environnementale porté par le comité d'organisation Paris 2024,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'intérêt métropolitain relatif à l'accueil des épreuves de football des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Article 2 : de confirmer la candidature de Bordeaux Métropole pour l'accueil des épreuves de football féminins et masculins.

Article 3 : de désigner Madame Brigitte Bloch, Vice-présidente en charge du tourisme, des équipements et événements métropolitains, comme référente du suivi politique du dossier auprès des instances organisatrices de l'évènement.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment le renouvellement des lettres d'engagement approuvées par la précédente gouvernance.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 OCTOBRE 2020	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte BLOCH